

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 469-475

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__469_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1912

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1912

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 1912. — Élection d'un membre titulaire. — Présentation de trois membres titulaires. — Remise d'un diplôme de l'Exposition de Bruxelles à M. Paul Meuriot. — Correspondance et présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Paul Juillerat sur : « Un exemple d'application de la statistique à l'assainissement des villes. Le Casier sanitaire des maisons à Paris ». Discussion : MM. Desroys du Roure, Girard, Michel, Neymarck. — Communication de M. Paul Meuriot : « Quinze ans d'*income-tax* (1896-1911) ». Discussion : M. Alfred Neymarck.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. DESROYS DU ROURE. Le procès-verbal de la séance du 19 juin 1912 est adopté sans observations.

M. le PRÉSIDENT met aux voix la candidature de M. E. ROYOT, qui est élu à l'unanimité membre titulaire. Il annonce qu'il a reçu les demandes de candidature suivantes :

Comme *membres titulaires* :

M. Jean BRUNHES, professeur de géographie au Collège de France, 18, avenue de Messine (VIII^e), présenté par MM. Albert Delatour et R.-G. Lévy ;

M. LÉVY-OULMONT, chef d'escadron d'artillerie en retraite, 36, rue Matignon (VIII^e), présenté par M. le colonel Bloch et M. Barriol.

M. BEL, ingénieur du corps des Mines, 90, rue d'Amsterdam, présenté par MM. Alfred Neymarck et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces élections à la prochaine séance.

M. le Président remet à M. P. Meuriot un diplôme d'honneur de l'Exposition de Bruxelles (*Vifs applaudissements*).

M. BARRIOL annonce que le concours pour le prix Émile Mercet a été clos le 30 juin ; trois études lui ont été adressées, et, après constatation de la remise régulière des travaux, elles ont été soumises à une commission qui les examine.

Il indique également que la publicité nécessaire a été faite pour porter à la connaissance du public intéressé les conditions de concours pour le prix Adolphe Coste.

Dans la correspondance, M. le Secrétaire général signale l'envoi par M. de Pissargevsky de trois cartes postales de statistique que notre collègue, M^{lle} de Pissargevsky, a eu l'aimable obligeance de traduire pour les présenter à la Société.

M^{lle} A. Walras, la fille du regretté professeur d'économie politique Léon Walras, réunit les lettres de son père aux économistes et statisticiens français et étrangers et elle se propose de publier la traduction de ces documents ; il serait utile que les collègues qui ont entretenu une correspondance scientifique avec Léon Walras voulassent bien le signaler à l'infatigable fille du savant économiste ; son adresse est la suivante : Mademoiselle A. Walras à Clarens, Vaud (Suisse).

Avant de présenter les ouvrages reçus, M. Barriol signale la place que les statisticiens ont occupée dans la conférence des assurances sociales tenue à Zurich.

Notre collègue M. Edouard Fuster a publié un fascicule contenant la statistique internationale des accidents du travail d'après le plan général discuté d'accord par le Comité permanent des assurances sociales et l'Institut international de Statistique ; ce travail aurait dû être présenté en hommage ce soir à la Société de Statistique par M. Fuster, mais une très grave maladie dont il se remet à peine l'a obligé à demander au Secrétaire général d'être son interprète.

Ce fascicule provisoire donne pour les grands pays d'Europe des indications générales sur les conséquences des accidents, le degré d'incapacité partielle, l'évolution et la durée des incapacités, les causes des accidents ; la présentation matérielle du volume fait honneur à notre collègue Fuster, car elle offre un réel caractère de précision et de clarté.

Il convient aussi de rappeler que ce travail a pu voir le jour grâce à deux personnalités que la Société est heureuse de compter parmi ses membres, en regrettant toutefois de ne pas les voir assister aux séances : M. Léon Bourgeois, notre ministre actuel du Travail, qui a fait inscrire au budget une prévision de dépenses de 6.000 francs comme contribution à l'établissement d'une statistique des accidents ; M. Alfred Mayen, le président honoraire de la Prévoyance, qui a libéralement créé une chaire d'enseignement de prévoyance et d'assurance sociales au Collège de France : c'est en raison de cette générosité que les statistiques ont pu être établies et que notre collègue et ami Fuster a organisé des travaux pratiques dont le résultat a été la production de thèses et d'études fort intéressantes.

En terminant, M. Barriol dit qu'il est certain d'exprimer les sentiments de tous en adressant à M. Fuster des souhaits de prompt rétablissement.

Parmi les nombreux ouvrages reçus pendant les vacances, ouvrages dont on trouvera la liste complète page 528, M. le Secrétaire général signale : le Rapport de 1911 sur les approvisionnements de Paris ; la Situation financière des départements en 1908 ; les Actes législatifs et dépenses concernant les travaux de navigation (1901-1910) ; la Statistique annuelle agricole de 1910 ; le fascicule 4 du Bulletin de la Statistique générale de France, qui contient une savante étude sur la mortalité par profession de notre vice-président M. Huber ; l'Enquête sur les salaires agricoles ; la Statistique annuelle des institutions d'assistance en France ; les Rapports des délégations financières d'Algérie ; le Commerce des États-Unis en 1911 ; l'Annuaire statistique de l'Uruguay et de la province de Mendoza ; les Statistiques toujours si intéressantes de la Hollande ; des Recensements complets de la Suède, du Japon et de la République d'Uruguay ; la Statistique agricole du Chili ; l'Annuaire statistique de Vienne et de Zurich ; l'Annuaire financier et économique du Japon ; les Annaires statistiques du Vénézuéla ; les Statistiques judiciaires de l'Italie ; les Annales du Conseil supérieur de Statistique d'Italie ; l'Industrie à domicile à Zurich de 1900 à 1905 ; le Censur de la Nouvelle-Zélande ; les Statistiques complètes de la Norvège ; les Annaires statistiques de Roumanie, des villes de Hongrie et du Wurtemberg ; l'Annuaire de la législation du travail publié par le ministère du Travail belge, qui contient les dernières lois d'assurances allemandes et les commentaires y afférents ; deux ouvrages envoyés par notre collègue le D^r Thirring, directeur de la Statistique de Budapest, sur l'Enseignement et les Sociétés par actions de la ville de Budapest ; il en sera rendu compte dans le *Journal*.

Parmi les documents privés, M. Barriol indique qu'il a reçu les travaux ci-après désignés :

La troisième édition de l'ouvrage de MM. Lagarde et Batardon sur les Sociétés commerciales, dont notre ancien président, M. Neymarck, a bien voulu accepter de présenter un compte rendu ; le Problème monétaire en Espagne et les grandes propriétés rurales en Espagne, de notre collègue D. Andrés Barthe y Barthe ; Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace, de M. Robert Lévy dont une analyse a paru dans le numéro d'octobre du *Journal* ; les *Archives militaires*, éditées par MM. Berger-Levrault, dont un compte rendu a paru dans le numéro d'octobre ; les Catalogues des bibliothèques de la Chambre de commerce de Paris et de la Compagnie d'assurances la Roccia ; une étude fort documentée sur l'Assurance des ouvriers en Italie, Espagne et Russie, par M. Rubinow, chef de la Statistique de l'Océan-Accident, docteur en philosophie de l'Université de Colombie ; une Étude sur l'Économie politique, publiée par l'Université de Cagliari ; la Distribution des revenus en Autriche, par le professeur Savorgnan ; l'Émigration italienne de M. Francesco Colletti ; le Mouvement des prix et des salaires à Trieste, de M. Alberti ; une Étude de M. Mortara sur la variation et la fréquence des phénomènes démographiques ; les Études de statistique morale, de M. Camille Jacquart : criminalité belge, suicides et divorces.

M. BARRIOL met à la disposition des collègues présents des exemplaires de l'étude de M. A. Neymarck sur la baisse de la rente et des valeurs à revenu fixe et il se fait l'interprète de tous pour remercier notre ancien président de l'aimable envoi d'un travail dont la lecture ne peut manquer d'intéresser un grand nombre de confrères.

La parole est ensuite donnée à M. Juillerat pour le développement de sa communication sur « Un exemple de l'application de la statistique à l'assainissement des villes ; le Casier sanitaire des maisons à Paris ».

M. JUILLERAT expose la constitution du casier sanitaire des maisons de Paris. Chaque maison de Paris possède son dossier dans lequel sont inscrits au jour le jour, depuis le 1^{er} janvier 1894, les décès par maladies contagieuses et notamment par tuberculose pulmonaire.

En 1904, après onze ans d'exercice, le dépouillement de ces dossiers permit de se rendre compte de la manière dont la tuberculose s'était répartie dans les maisons de Paris. On constate que 5.263 maisons avaient eu, à elles seules, à supporter 38% du nombre total des décès. En même temps, il fut possible de délimiter six îlots ou groupes de rues dans lesquelles la maladie causait constamment des ravages doubles ou triples de ceux qu'elle causait dans le reste de la ville. La tare principale de ces maisons est l'obscurité des chambres habitées.

M. de Selves, préfet de la Seine, résolut d'user des armes que lui donnait la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique pour essayer d'assainir les maisons reconnues ainsi comme des foyers actifs de tuberculose, et dès 1905 l'Administration se mit à l'œuvre.

Jusqu'en 1908, le nombre des décès par tuberculose pulmonaire alla en augmentant. En 1907 et en 1908, il atteignait le chiffre de 10.262. Au 1^{er} mars 1909, 549 maisons, soit un peu plus du 1/10 du nombre des maisons tuberculeuses, étaient assainies, c'est-à-dire qu'on en avait fait disparaître les chambres sans air et sans lumière. Aussi, en 1909, la mortalité tuberculeuse tombe à 9.714 ; 548 de moins qu'en 1907-1908. Au 1^{er} mars 1910, le nombre des maisons assainies est de 886, la mortalité tombe à 9.449. Au 1^{er} mars 1911, 1.132 maisons sont assainies, la mortalité tombe à 9.371.

Pendant ces trois années, alors que la mortalité générale fléchissait de 2 et de 4 pour 10.000 habitants dans les maisons assainies, elle diminuait de 13 en 1909, de 16,60 en 1910, de 18,80 en 1911 pour 10.000 habitants.

Il en résulte que la mortalité tuberculeuse est en baisse continue et qu'elle tend à se répartir d'une façon de plus en plus uniforme dans toutes les maisons de

Paris, au fur et à mesure que celles qui constituaient des foyers intenses sont améliorées.

En 1904, les 5.263 maisons signalées enregistraient 38 % du nombre total des décès. En 1911, ces mêmes maisons n'enregistrent plus que 26 % du nombre total. Il y a donc progrès certain, et ce progrès on le doit aux constatations certaines qu'a permis de faire le casier sanitaire, en donnant à l'action administrative une base solide et scientifique.

Nous nous trouverons bientôt, si l'administration municipale continue la lutte sur cette seule donnée, en présence d'une répartition à peu près uniforme dans toutes les maisons de Paris, exception faite, bien entendu, des îlots que nous avons reconnus incurables et passibles de la démolition. A ce moment, nous aurons, dans la lutte contre la tuberculose, atteint un point mort difficile à franchir, et voici pourquoi.

Au point de vue qui nous occupe, les maisons de Paris sont toutes insalubres, toutes sont, à des degrés plus ou moins graves, affectées de cette tare primordiale qui est l'obscurité presque complète de beaucoup de chambres habitées. Nous modifions, dans la mesure où le permet leur ambiance, l'éclairage de celles de ces chambres qui nous sont signalées comme par trop meurtrières, mais nous ne modifions pas l'ambiance.

Des maisons de 18 mètres de haut, bordant des rues larges de 12 mètres, avec des chambres ouvrant sur des cours larges de 6 mètres au maximum et profondes de 30 mètres, telles que permettent d'en construire nos règlements édilitaires, seront toujours des repaires éventuels où la maladie trouvera un refuge.

Quand on aura atteint ce point mort, il faudra bien songer à modifier les règles de la construction. Il faudra bien, si l'on ne veut pas piétiner sur place, prendre la seule mesure rationnelle qui s'impose, c'est-à-dire régler la hauteur des maisons et la largeur des rues et des cours de telle manière que les chambres, toutes les chambres puissent largement bénéficier des propriétés assainissantes de la lumière solaire.

L'auteur expose ensuite que l'on peut utiliser le casier sanitaire des maisons pour des recherches analogues à celles qui ont été faites pour la tuberculose, pour toutes les maladies contagieuses. Il rappelle celles qu'il a entreprises sur le cancer et qui, jusqu'ici, semblent montrer une grande similitude d'action de la maison sur le cancer et la tuberculose, puisque le tiers des décès par cancer se produisent depuis 5 ans dans des maisons classées comme tuberculeuses.

En terminant, il se félicite de voir que ces recherches ont contribué à déterminer l'orientation de l'action administrative et législative pour l'assainissement méthodique des villes.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Juillerat de sa communication si substantielle et si féconde en enseignements divers, puis il déclare ouverte la discussion.

M. Alfred NEYMARCK dit que la communication intéressante de M. Juillerat pourrait être dénommée une statistique « humanitaire », car les observations qu'elle a relevées ont permis déjà et permettront encore d'enrayer et de combattre de véritables fléaux. M. Juillerat a fait un tableau émouvant de ces affreux taudis, refuges de la maladie et de la misère, de l'immoralité, de la promiscuité : l'expropriation, la destruction de semblables foyers pestilentiels seraient un véritable bienfait. La statistique peut encore, sur ces divers points, venir en aide aux magistrats de la cité et aux législateurs. Il serait utile de faire la statistique des sommes que, tous les ans, la ville de Paris consacre à l'hygiène et à l'assainissement des maisons et de les comparer à celles qui, à diverses époques périodiques, ont été faites. Il serait non moins utile que des études fussent commencées et que des devis, approximatifs sans doute, fussent établis pour les dépenses éventuelles qu'occasionneraient des expropriations dont la nécessité n'est plus à démontrer.

Tous les efforts tentés et réalisés par la ville de Paris, et ils sont nombreux, tous ceux des autres villes de France, pour assainir les quartiers, les maisons, pour donner partout plus de jour et plus de lumière, doivent être vivement encouragés et

approuvés, quel qu'en soit le coût. C'est la lutte pour la vie, et, comme le disait Turgot, la fonction principale de l'autorité doit être la garantie de la propriété, de l'ordre, de la sécurité, et au premier rang de la sécurité, les travaux de salubrité et d'hygiène publiques, c'est-à-dire la préservation même de la vie humaine. On dit bien que le contribuable s'effraiera du coût de telles dépenses : ce n'est pas notre avis. Comment, en effet, dit M. Alfred Neymarck en terminant, hésiter à dépenser les sommes nécessaires pour enrayer les fléaux qui accablent la population, quand on dépense, sans hésiter, des millions et des millions en engins de guerre et de destruction.

M. JULLERAT indique par un exemple combien est difficile l'expropriation des taudis qui, pour la plupart, ont une valeur locative exagérée. Il y a six mois environ, une de ces maisons fut vendue 40.000 francs. Le nouveau propriétaire la loua en totalité 4.000 francs net. Si l'on songe que le principal locataire doit chaque année récupérer le prix de location, payer les impôts, vivre et assurer l'avenir des siens, on s'aperçoit qu'il est obligé de retirer de cette maison une dizaine de mille francs. Comment, dans ces conditions, exproprier cette maison ? On sait, en effet, que l'indemnité d'expropriation se détermine d'habitude, non pas d'après la valeur réelle de l'immeuble, mais d'après son revenu.

M. MICHEL dit qu'au Havre il existait autrefois un vieux quartier dont les maisons rapportaient de 12 à 15 %. L'expropriation a été faite sur la base d'un prix forfaitaire au mètre carré.

M. GIRARD félicite M. Juillerat d'avoir excellemment fait ressortir les grands services que peut rendre le casier sanitaire au point de vue administratif. Que peut-on en attendre au point de vue individuel ? Est-il possible à un particulier d'obtenir communication des fiches de maison et la désinfection d'un immeuble ?

M. JULLERAT répond que le service du casier sanitaire ne peut communiquer le dossier d'un immeuble qu'au propriétaire de ce dernier. D'autres personnes ne pourraient en avoir connaissance qu'avec l'assentiment du propriétaire.

M. DESROYS DU ROURE, examinant les propositions formulées par M. Neymarck, dit qu'on a effectivement établi le devis des dépenses qui seraient occasionnées par l'expropriation des maisons insalubres. A ce propos, il convient de faire remarquer que ces opérations seraient beaucoup moins onéreuses si la loi d'expropriation, pour cause d'insalubrité, était enfin votée.

Mais il serait très difficile d'établir une statistique exacte des sommes consacrées à l'hygiène, chaque année, par la ville de Paris. La municipalité parisienne a déjà dépensé et dépensera encore prochainement des sommes considérables, non seulement pour lutter directement contre la tuberculose, mais encore pour les travaux d'adduction d'eau, d'installation du tout-à-l'égout et de percement de grandes artères, qui intéressent l'assainissement de Paris en même temps que son embellissement et le bien-être de ses habitants. Mettre toutes les dépenses effectuées au compte de l'hygiène ne serait pas tout à fait exact; le budget d'assainissement de la ville serait ainsi démesurément enflé; d'un autre côté, la ventilation de ces dépenses est presque impossible.

M. Alfred NEYMARCK, répondant à M. Desroys du Roure, ne met pas en doute les difficultés nombreuses d'établissement des statistiques qu'il a demandées et surtout de la ventilation à faire entre les résultats que donneront ces statistiques diverses. Les débuts d'une statistique sont toujours difficiles, mais l'étude, la pratique et le temps les améliorent. A chaque jour suffit sa peine. Il en a été de même quand, au lendemain de 1870, M. Alfred Neymarck commençait ses premiers travaux sur les statistiques des valeurs mobilières; on obtient aujourd'hui, en France et à l'étranger, des résultats satisfaisants, sans préjudice des développements et améliorations à venir.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. Paul Meuriot, qui présente sa communication : « *Quinze ans d'income-tax (1896-1911)* ».

M. MEURIOT étudie d'abord le développement général de l'income-tax. Son accroissement a été très important; sa part proportionnelle dans les recettes du

budget a, en effet, augmenté de 16 % en 1896 à 22 % en 1905 et 23,5 % en 1911. Le taux de perception, d'abord stationnaire durant la période 1886-1895, a subi une rapide progression depuis 1896. Mais les dégrèvements sont intervenus. Avant 1894, seuls étaient détaxés les revenus de moins de 3.750 francs. En 1900, survint un dégrèvement favorable aux classes moyennes : l'exemption était maintenue pour les revenus de moins de 4.000 francs; les détaxes étaient de 4.000 francs pour les revenus de 4.000 à 10.000 francs; de 3.750 francs pour ceux de 10.000 à 12.500 francs; de 3.000 francs pour ceux compris entre 12.500 et 15.000 francs, et de 1.750 francs pour les revenus de 15.000 à 17.500 francs. Le taux de l'impôt ne jouait pleinement qu'au-dessus de cette somme. Le budget de Lloyd George de 1910 introduisit finalement les modifications ci-après :

1° A l'income-tax était ajoutée une surtaxe pour les revenus de plus de 125.000 francs;

2° En revanche, on créait, pour les revenus inférieurs à 12.500 francs, une détaxe de 250 francs par enfant de moins de 16 ans; les revenus du commerce subissaient également une réduction.

A l'heure actuelle, sur 26.145 millions de revenus, il n'y en a que 8.179 ou 33 %, qui soient taxés.

M. Meuriot indique que les revenus sont répartis en cinq cédules ou classes dont il étudie successivement l'accroissement. La cédule A comprend les revenus du sol et des immeubles. De 5.203 millions en 1896, leur total s'est élevé à 6.195 millions en 1911. Les revenus de la terre figurent dans ce chiffre pour 1.308 millions; ceux des immeubles pour 5.581 millions. Alors que le revenu des immeubles a augmenté de 92 % en quinze ans, celui des terres a baissé de 25 %.

Dans la cédule B figurent les revenus de l'exploitation du sol; de 1.392 millions en 1895, ils sont tombés à 470 millions en 1896 et 436 seulement en 1911.

La cédule C comprend uniquement les fonds d'Etats anglais, coloniaux et étrangers, à l'exception des autres valeurs mobilières. Comparée à l'accroissement de richesse de l'Angleterre, l'augmentation du total des revenus appartenant à cette classe apparaît comme faible. De 965 millions en 1896, ceux-ci ont passé à 1.239 millions en 1911. Durant la même période, les revenus des fonds d'Etat anglais soumis à l'income-tax ont baissé de 0,9 %, tandis que ceux des fonds d'Etat indien augmentaient de 10 % et ceux des fonds d'états étrangers de 78 %.

Dans la cédule D sont réunis tous les revenus provenant du commerce et de l'industrie, les bénéfices industriels et les salaires des employés. Cette cédule comprend la catégorie de revenus dont la valeur est la plus élevée : 14.586 millions. Elle a gagné 63 % depuis 1896, ce qui correspond aux progrès économiques du pays.

Enfin la cédule E comprend les traitements des fonctionnaires de l'Etat et des municipalités; les revenus de cette classe ont plus que doublé de 1896 à 1911 : 2.991 millions au lieu de 1.333 millions.

De cette étude M. Meuriot dégage les conclusions suivantes :

Il n'est pas possible de réduire l'income-tax. Depuis Peel, il compense la suppression des taxes douanières. Il frappe principalement les grosses fortunes; en quinze ans, les exemptions pour les petits revenus ont augmenté de 59 %. Enfin les chiffres ci-dessus montrent un énorme accroissement de la richesse publique anglaise, ce qui est la meilleure réponse à faire aux Tarif Reformers qui disent que l'Angleterre se ruine.

M. Alfred NEYMARCK dit que la communication pleine de chiffres et de renseignements documentés de notre collègue M. Meuriot est une importante contribution aux statistiques sur les valeurs mobilières; il y aura encore lieu d'y revenir quand elle aura été imprimée dans le Journal de la Société. M. Alfred Neymarck se borne, en attendant, à appeler l'attention de la Société sur la composition du portefeuille anglais constitué en valeurs mobilières, fonds d'Etats nationaux, fonds coloniaux, fonds internationaux, actions et obligations diverses anglaises, coloniales et étrangères, et sur l'accroissement continu de la richesse en Angleterre, bien qu'on ait

entendu dire — et l'Angleterre n'a pas été seule à entendre de semblables prophètes — qu'elle se ruinait et marchait à la ruine.

On voit aujourd'hui ce que valaient ces prophéties pour l'Angleterre et... pour un autre grand pays que nous aimons tous d'un amour filial.

M. Alfred Neymarck appelle aussi l'attention, par quelques exemples, sur la différence de fiscalité qui existe entre la Grande-Bretagne et la France, en ce qui concerne les titres mobiliers, et se propose de revenir sur ces divers points quand l'excellent mémoire de M. Meuriot aura été imprimé.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Meuriot de son étude si documentée et si intéressante et il fixe l'ordre du jour de la prochaine séance comme il suit : Statistiques des recettes et des dépenses de familles finlandaises, par M^{lle} de Pissargevsky ; Les céréales dans le monde, par M. Yves Guyot ; Deux livres fonciers de Paris, 1901-1911, par M. Paul Meuriot.

Parmi les communications qui seront faites dans les prochaines séances, M. le secrétaire général annonce la suivante : Les tempêtes de bourse depuis un siècle, Statistique et enseignements, par M. Alfred Neymarck, ancien président de notre Société.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général
Alfred BARRIOL.

Le Président,
DESROYS DU ROURE.
